

L'An Deux Mil vingt-deux le 21 Octobre à vingt heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, BERQUIN Gwenaëlle, DELATOUR Anne-Marie, GILLION Cécilia, MICHAUX Emilie, Mrs DEBEVE Christian, DELAVENNE Benoît, GUILLOT David, LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, MORTIER François-Xavier.

Étaient absents excusés :

Mme DENOEUVEGLISE Céline ayant donné une procuration de vote à Mme MICHAUX Emilie ;  
Mr FLAMENT Alain ayant donné une procuration de vote à Mr DEBEVE Christian ;  
Mr JEANSONI Jérôme ayant donné une procuration de vote à Mr GUILLOT David ;  
Mr PORTOIS Nicolas ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;  
Mmes DECOUTURE Vanessa, DUBOIS Elodie, LEBEGUE Catherine, SARRY Martine.

Le quorum étant atteint à 20h00, Mme Le Maire ouvre la séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 rédigé par Mr LETELLIER Pascal :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juillet 2022, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal du 09 Septembre 2022 rédigé par Mme DECOUTURE Vanessa :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Septembre 2022, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Gwenaëlle BERQUIN propose sa candidature.

À l'unanimité, celle-ci est élue secrétaire de séance.

### **1) Projet de création d'une aire de camping-car :**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de créer l'aménagement d'une aire de camping-car. Celle-ci serait située sur le terrain jouxtant le parking du camping municipal.

Mme le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes compétent en la matière et de lancer les recherches de subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre pour ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cet aménagement.

## 2) Tarifs des locations des salles :

Mme le Maire présente les tarifs appliqués actuellement pour la location des salles et expose les frais de fonctionnement pour chacune d'elle. Au vu de ces derniers et n'ayant pas effectué d'investissement, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les tarifs des locations des salles comme suit :

	Habitants de Ô-DE-SELLE	Personnes de l'extérieur	
Salle polyvalente	490.00 €	750.00 €	<b>01 Avril au 30 Septembre</b>
		550.00 €	<b>01 Octobre au 31 Mars</b>
Caution	500.00 €		550.00 €
Location salle polyvalente sans vaisselle			550.00 €
Location à la journée	170.00 €		250.00 €
Association du village	220.00 € à la 2 <sup>ème</sup> location		
Verre cassé ou manquant	4.00 €		4.00 €
Assiette cassée ou manquante	6.00 €		6.00 €
Plateau cassé ou manquant	16.00 €		16.00 €
Plat manquant	21.00 €		21.00 €
« Dosette filtres » Café	2.00€		2.00€
Montage & démontage estrade	80.00 €		80.00 €
Salle du Camping (village + campeurs uniquement)	75.00 €		
Salle Fayeulle (habitants + associations)	120.00 €		
Salle Neuville-lès-Lœuilly (location 1 fois par mois)	150.00 €		

## 3) Elaboration d'un diagnostic énergétique à la Salle Polyvalente de Lœuilly :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de synthèse énergétique de la Salle Polyvalente de Lœuilly élaboré par la FDE80.

Le tableau ci-dessous synthétise les actions « potentiellement à réaliser » qui ont un impact important sur la consommation du bâtiment et présentent un bon potentiel d'économie d'énergie. Elles sont regroupées par grand poste de consommation et de déperdition.

Actions préconisées	Investissement estimatif * (€ HT)	Gain économique annuel (€ TTC)	TRI	Impact énergétique (en %)	Famille de travaux
<b>Scénario 1 (-30%)</b>					
Mise en place d'un thermostat d'ambiance programmable	≈ 250 €	531 €	0 an(s)	8 %	Systèmes de chauffage
Isolation des combles perdus (R=7 m².K/W)	≈ 1 485 €	69 €	21 an(s)	1 %	Enveloppe du bâtiment
Mise en place d'un générateur d'air chaud à gaz	≈ 7 950 €	1 461 €	5 an(s)	21 %	Systèmes de chauffage
Isolation des parois opaques par l'intérieur (R=3,7 m².K/W) sur locaux non chauffés	≈ 9 912 €	73 €	>30 an(s)	1 %	Enveloppe du bâtiment
Isolation des planchers hauts (R=6 m².K/W)	≈ 14 025 €	388 €	>30 an(s)	6 %	Enveloppe du bâtiment
Isolation des parois opaques par l'extérieur (R=3,7 m².K/W)	≈ 198 240 €	1 018 €	>30 an(s)	15 %	Enveloppe du bâtiment
<b>Scénario 2 (-40%)</b>					
Mise en place d'horloges régulation ventilation simple flux	≈ 50 €	3 €	14 an(s)	0 %	Systèmes de chauffage
Mise en place d'une ventilation simple flux (VMC)	≈ 4 770 €	-	-	-	Systèmes de chauffage
Mise en place de circulateurs à débits variables	≈ 3 000 €	234 €	13 an(s)	2 %	Systèmes de chauffage
Mise en place de sondes de CO2 régulation ventilation double flux	≈ 3 000 €	45 €	>30 an(s)	1 %	Systèmes de chauffage
Mise en place d'ouvrants performants	≈ 107 250 €	198 €	>30 an(s)	3 %	Enveloppe du bâtiment
<b>Scénario 3 (optimum)</b>					
Mise en place de détection de présence (régulation de l'éclairage des sanitaires et vestiaires)	≈ 318 €	61 €	5 an(s)	0 %	Equipements annexes
Mise en place de gradateur régulation éclairage de la salle.	≈ 2 544 €	243 €	11 an(s)	2 %	Equipements annexes
Mise en place de LED	≈ 9 540 €	1 527 €	6 an(s)	12 %	Equipements annexes
Installation d'une PAC aérothermique air/air	≈ 36 570 €	4 125 €	9 an(s)	59 %	Systèmes de chauffage

Les actions d'économie d'énergie spécifiques au bâtiment sont extraites des scénarios globaux afin de former le plan d'actions du bâtiment. Comme pour les scénarios globaux, les 3 scénarios proposés sont priorisés selon les économies d'énergie : le premier présente les actions jugées prioritaires, le second vise une réduction de 40 % des consommations énergétiques et le troisième présente l'optimum énergétique du bâtiment. Chaque scénario intègre les actions du scénario précédent :

	Nombres d'actions	Nombres d'EnR	Investissement estimatif * (€ HT)	Gain économique annuel (€ TTC)	TRI	Gain énergétique	
						(en kWhEF)	(en %)
<b>Scénario 1 (-30%)</b>	6	0	231 862 €	2 726 €	>30 an(s)	31 370	39 %
<b>Scénario 2 (-40%)</b>	13	0	349 932 €	3 098 €	>30 an(s)	34 404	43 %
<b>Scénario 3 (optimum)</b>	18	0	398 904 €	6 163 €	>30 an(s)	61 174	76 %

Après discussion et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité d'opter pour le scénario 3 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **4) Elaboration d'un diagnostic énergétique à la Salle Polyvalente de Lœuilly – chaufferie :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de faire appel à la FDE80 pour effectuer un audit sur la rénovation des installations thermiques de la salle polyvalente de Lœuilly afin de savoir quel type d'énergie pourrait être utilisé pour alimenter nos installations.



Le rapport est le suivant :

### Chaudière actuelle conservée

Poste de dépense	Prix estimé €HT
Mise en conformités	1 570
<b>TOTAL</b>	<b>1 570</b>
	<b>Prix estimé €TTC</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 884</b>

Coûts d'exploitation (par an sur 20 ans)	
Coût P1/énergie	7 694 €TTC/an
Coût P2 (maintenance)	1 176 €TTC/an
Coût P3 (Gros entretien et réparation)	8 739 €TTC/an
<b>Coût P1 + P2 + P3</b>	<b>17 609 €TTC/an</b>

### Nouvelle chaudière au FIOUL

Poste de dépense	Prix estimé €TTC
Rénovation de la chaufferie	87 390
Mises en conformité	1 884
Remplacement de la cuve fioul enterrée	36 000
<b>TOTAL investissement</b>	<b>125 274</b>
Honoraires Maîtrise d'Œuvre (10%)	12 527
<b>TOTAL aides</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>137 801</b>

Coûts d'exploitation (par an sur 20 ans)	
Coût P1/énergie	6 504 €TTC/an
Coût P2 (maintenance)	1 176 €TTC/an
Coût P3 (Gros entretien et réparation)	4 370 €TTC/an
<b>Coût P1 + P2 + P3</b>	<b>12 050 €TTC/an</b>

### Nouvelle chaudière au GAZ

Poste de dépense	Prix estimé €TTC
Rénovation de la chaufferie	84 990
Mises en conformité	1 884
Réseau et raccordement gaz	4 739
Neutralisation et évacuation de la cuve à fioul	4 200
<b>TOTAL investissement</b>	<b>95 813</b>
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	6 063
Aide GRDF	-429
FDE80	-1 000
<b>TOTAL aides</b>	<b>-1 429</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>100 446</b>

Coûts d'exploitation (par an sur 20 ans)	
Coût P1/énergie	4 900 €TTC/an
Coût P2 (maintenance)	1 176 €TTC/an
Coût P3 (Gros entretien et réparation)	4 250 €TTC/an
<b>Coût P1 + P2 + P3</b>	<b>10 326 €TTC/an</b>

### Nouvelle chaudière au GAZ + Solaire

Poste de dépense	Prix estimé €TTC
Rénovation de la chaufferie	84 990
Panneaux solaires	18 240
Ballon Solaire	8 400
Neutralisation et évacuation de la cuve fioul	4 200
Réseau et raccordement gaz	4 739
Mises en conformité	1 884
<b>TOTAL investissement</b>	<b>122 453</b>
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	7 347
ADEME (aide)	0
COT ENR	-13 320
<b>TOTAL aides</b>	<b>-13 320</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>116 480</b>

Coûts d'exploitation (par an sur 20 ans)	
Coût P1/énergie	4 237 €TTC/an
Coût P2 (maintenance)	1 776 €TTC/an
Coût P3 (Gros entretien et réparation)	5 582 €TTC/an
<b>Coût P1 + P2 + P3</b>	<b>11 595 €TTC/an</b>

Au vu des résultats, il apparaît que :

- La solution actuelle est particulièrement onéreuse ;
- La solution fioul n'est pas pertinente ;
- Les solutions gaz et/ou panneau solaire thermique sont globalement compétitive à long terme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Chauffage gaz : 11 voix pour (Mmes V. Mouton, A.M. Delatour, C. Gillion, Mrs N. Portois, P. Letellier, D. Montardier, B. Delavenne, C. Debeve, A. Flament, J. Jeanson, D. Guillot) ;

Chauffage gaz solaire : 4 voix pour (Mmes G. Berquin, E. Michaux, C. Denoeuvéglise, Mr F.X. Mortier).

La solution chauffage gaz est retenue à la majorité. L'Assemblée autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **5) Elaboration d'un diagnostic énergétique à la salle des fêtes de Neuville-lès-Lœuilly :**

Le tableau ci-dessous synthétise les actions « potentiellement à réaliser » qui ont un impact important sur la consommation du bâtiment et présentent un bon potentiel d'économie d'énergie. Elles sont regroupées par grand poste de consommation et de déperdition.



Actions préconisées	Investissement estimatif * (€ HT)	Gain économique annuel (€ TTC)	TRI	Impact énergétique (en %)	Famille de travaux
<b>Scénario 1 (-30%)</b>					
Isolation des parois opaques par l'intérieur (R=3,7 m².K/W) sur locaux non chauffés	≈ 4 728 €	10 €	>30 an(s)	2 %	Enveloppe du bâtiment
Isolation des planchers hauts (R=6 m².K/W)	≈ 6 050 €	48 €	>30 an(s)	12 %	Enveloppe du bâtiment
Isolation des parois opaques par l'extérieur (R=3,7 m².K/W)	≈ 42 552 €	81 €	>30 an(s)	20 %	Enveloppe du bâtiment
<b>Scénario 2 (-40%)</b>					
Mise en place d'horloges régulation ventilation sanitaires	≈ 50 €	-	>30 an(s)	-	Systèmes de chauffage
Mise en place d'une régulation pièce par pièce	≈ 200 €	24 €	8 an(s)	6 %	Systèmes de chauffage
Mise en place d'une ventilation simple flux (VMC) dans les sanitaires	≈ 594 €	-	-	-	Systèmes de chauffage
Mise en place de sondes de CO2 régulation ventilation de la salle	≈ 1 000 €	3 €	>30 an(s)	1 %	Systèmes de chauffage
Mise en place de panneaux rayonnants électriques	≈ 2 725 €	72 €	>30 an(s)	18 %	Systèmes de chauffage
Mise en place d'ouvrants performants	≈ 6 500 €	7 €	>30 an(s)	2 %	Enveloppe du bâtiment
Mise en place de VMC double flux avec récupération de chaleur	≈ 14 256 €	9 €	>30 an(s)	2 %	Systèmes de chauffage
<b>Scénario 3 (optimum)</b>					
Mise en place de détection de présence régulation éclairage des sanitaires	≈ 55 €	2 €	>30 an(s)	0 %	Equipements annexes
Mise en place de gradateur régulation éclairage de la salle	≈ 981 €	14 €	>30 an(s)	4 %	Equipements annexes
Mise en place de LED	≈ 3 270 €	79 €	>30 an(s)	20 %	Equipements annexes
Installation d'une PAC aérothermique air/air	≈ 12 535 €	120 €	>30 an(s)	30 %	Systèmes de chauffage

Les actions d'économie d'énergie spécifiques au bâtiment sont extraites des scénarios globaux afin de former le plan d'actions du bâtiment. Comme pour les scénarios globaux, les 3 scénarios proposés sont priorisés selon les économies d'énergie : le premier présente les actions jugées prioritaires, le second vise une réduction de 40 % des consommations énergétiques et le troisième présente l'optimum énergétique du bâtiment. Chaque scénario intègre les actions du scénario précédent :

	Nombres d'actions	Nombres d'EnR	Investissement estimatif * (€ HT)	Gain économique annuel (€ TTC)	TRI	Gain énergétique	
						(en kWhEF)	(en %)
<b>Scénario 1 (-30%)</b>	5	0	53 330 €	139 €	>30 an(s)	611	35 %
<b>Scénario 2 (-40%)</b>	14	0	78 655 €	213 €	>30 an(s)	935	53 %
<b>Scénario 3 (optimum)</b>	19	0	95 496 €	299 €	>30 an(s)	1 315	75 %

Après discussion et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité d'opter pour le scénario 3 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **6) Transfert de la compétence Assainissement collectif au profit de la CC2SO à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 :**

La séance ouverte, Mme le Maire informe l'assemblée que par délibération du 26 Septembre 2022, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) s'est prononcée en faveur du transfert de la compétence Assainissement collectif au profit de la CC2SO au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Il appartient désormais aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce transfert de la compétence Assainissement collectif au profit de la CC2SO au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 dans un délai de 3 mois à compter de la réception des éléments transmis par la CC2SO :

- Compétence aujourd'hui organisée par 22 services :
  - o 3 syndicats intercommunaux dont 1 à cheval sur 2 EPCI,
  - o 15 services communaux pour la collecte, le transport et le traitement des effluents,
  - o 4 services communaux pour la collecte et transport uniquement.
- La gestion de ces 22 services est gérée comme suit :
  - o 8 en régie,
  - o 4 en régie avec prestations de service,
  - o 10 en délégation de service public (DSP).
- 8 500 foyers sont raccordés au réseau d'assainissement collectif qui consomment 790 000 m<sup>3</sup> d'eau/an, soit en moyenne 92,94 m<sup>3</sup>/foyer/an.
- 178 kms de réseaux dont 64 % en séparatifs et 75 postes de refoulement.

Ce transfert de compétence se fera sous les conditions suivantes :

- ✓ Gestion en régie de l'ensemble des services à l'issue des contrats de DSP en cours,
- ✓ Lissage sur 10 ans du montant de la redevance,
- ✓ Programme d'investissements ambitieux permettant la réhabilitation des stations d'épuration et le renouvellement des réseaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le transfert de la compétence Assainissement collectif à la CC2SO au 1<sup>er</sup> Janvier 2024,
- Inviter Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

## **7) Demande d'aide au Conseil Départemental de la Somme au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et routes nationales : travaux RD8 rue d'Amiens :**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'aide financière pour les travaux d'aménagement urbain en faveur de la sécurité routière sur la RD8 rue d'Amiens comme suit :

⇒ Réalisation d'aménagement destinés à améliorer la sécurité routière en favorisant une conduite apaisée, sécurisation et accessibilité des cheminements piétons et modes doux pour un montant HT de 455 311,00 € pour la rue d'Amiens.

Mme le Maire propose de faire une demande d'aide du département au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et routes nationales à hauteur de 27 % du montant HT soit une aide de 122 934,00 €.

Le Plan de financement s'établit donc de la façon suivante :

↳ Aide Amendes de police sollicitée 13 % :	60 000,00 €
↳ Subvention Aménagement de traversées sur RD sollicitée 27 % :	122 934,00 €
↳ Participation Maître d'ouvrage 60 % :	272 377,00 €

↳ Coût HT de l'opération 100 % : 455 311,00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter de solliciter l'aide du Département au titre de l'aide aux collectivités et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**8) Demande d'aide au Conseil Départemental de la Somme au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et routes nationales : travaux RD8 rue de Conty :**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'aide financière pour les travaux d'aménagement urbain en faveur de la sécurité routière sur la RD8 rue de Conty comme suit :

⇒ Réalisation d'aménagement destinés à améliorer la sécurité routière en favorisant une conduite apaisée, sécurisation et accessibilité des cheminements piétons et modes doux pour un montant HT de 412 134,00 € pour la rue de Conty.

Mme le Maire propose de faire une demande d'aide du département au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et routes nationales à hauteur de 25 % du montant HT soit une aide de 103 034,00 €.

Le Plan de financement s'établit donc de la façon suivante :

↳ Aide Amendes de police sollicitée 15 % :	60 000,00 €
↳ Subvention Aménagement de traversées sur RD sollicitée 25 % :	103 034,00 €
↳ Participation Maître d'ouvrage 60 % :	249 100,00 €
↳ Coût HT de l'opération 100 % :	412 134,00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter de solliciter l'aide du Département au titre de l'aide aux collectivités et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**9) Eclairage public : déplacement d'un candélabre rue d'Amiens :**

Mme le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à :

⇒ **Eclairage public rue d'Amiens – Déplacement d'un candélabre 33**

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 5 659,00 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA, et la maîtrise d'œuvre).....	2 094,00 €
- Contribution de la Commune.....	3 565,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 659,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 3 565,00 €.



Après discussion, le Conseil Municipal propose à Mme le Maire de se rapprocher du Cabinet Verdi qui devrait prendre en charge le coût du déplacement de ce candélabre qui se trouve au milieu du cheminement piéton. Il aurait dû le prévoir lors de l'élaboration du projet.

### **10)Modernisation de l'éclairage public sur certains secteurs des 3 villages historiques :**

Mme le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 82 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

⇒ Eclairage public Modernisation EP :

- Tilloy-lès-Conty : rues ⇒ d'en Bas ; ⇒ de la Liberté ; ⇒ d'en Haut ;
- Lœuilly : Terrain de foot ;
- Neuville-lès-Lœuilly.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 135 103,00 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA, le fonds de concours complémentaire pour le remplacement de luminaires type « boule » / luminaires équipés de lampes frappées d'interdiction de mise sur le marché, la maîtrise d'œuvre et 60 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes).....	54 913,00 €
- Aide du Département de la Somme.....	42 552,00 €
- Contribution de la Commune.....	37 638,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>135 103,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- De solliciter l'accompagnement financier du Département,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 37 638,00 €.

### **11)Eclairage public : chicane rue de Fossemanant et 4 candélabres rues du Moulin, Paul Dulin, Carrefour départementale :**

Mme le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à :

⇒ Eclairage public - Chicane rue de Fossemanant et 4 candélabres rues : du Moulin, Paul Dulin, Carrefour départementale

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 23 726,00 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA, et la maîtrise d'œuvre).....	8 780,00 €
- Contribution de la Commune.....	14 946,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>23 726,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 14 946,00 €.

**12) Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'Effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques – Rue Noé Brassart et rue de Fossemanant à Neuville-lès-Lœuilly, rue de la Vallée Pétigny à Tilloy-lès-Conty et place du Caty à Lœuilly :**

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'effacement des réseaux devant se dérouler dans les trois villages historiques dans les rues suivantes :

- Neuville-lès-Lœuilly ⇨ Rue Noé Brassart ⇨ rue de Fossemanant
- Tilloy-lès-Conty ⇨ rue de la Vallée Pétigny
- Lœuilly ⇨ place du Caty

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'estimation sommaire des coûts et participation étudié par la Fédération Départementale de la Somme comme suit :

**Neuville-lès-Lœuilly : rue Noé Brassart :**

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	FINANCEMENT		
				Taux d'aide de la FDE80	Participation FDE80	Participation de la Commune (1)
Réseau électrique	77 760,00 €	3 888,00 €	81 649,00 €	45 %	36 742,00 €	44 907,00 €

(1) Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 7 %	TVA (2)	Montant total TTC de l'opération	Montant pris en charge par la FDE80 (3)	Contribution de la Commune
Réseau éclairage public	55 985,00 €	3 919,00 €	11 197,00 €	71 102,00 €	26 313,00 €	44 788,00 €

(2) La FDE80 récupérera la TVA sur le FCTVA

(3) La FDE80 prend en charge 20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre.

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	FDE80 40 %	Commune 60 %
Génie civil (4) de communications	28 153,00 €	1 408,00 €	29 561,00 €	11 824,00 €	17 737,00 €



électroniques					
---------------	--	--	--	--	--

Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA

- (4) Réalisation d'une infrastructure d'accueil (fourreaux et chambres) dans laquelle transitent les équipements de communications électroniques (câbles cuivre ou fibre optique) pour permettre à France Télécom de rétablir son réseau en souterrain et déposer le réseau aérien actuel.

La FDE80 assurera l'entretien du Génie Civil et la gestion pour la mise à disposition des différents opérateurs.

### Neuville-lès-Lœuilley : rue de Fossemanant :

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	FINANCEMENT		
				Taux d'aide de la FDE80	Participation FDE80	Participation de la Commune (1)
Réseau électrique	41 158,00 €	2 058,00 €	43 216,00 €	45 %	19 447,00 €	23 769,00 €

(1) Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 7 %	TVA (2)	Montant total TTC de l'opération	Montant pris en charge par la FDE80 (3)	Contribution de la Commune
Réseau éclairage public	41 721,00 €	2 920,00 €	8 344,00 €	52 986,00 €	19 609,00 €	33 377,00 €

(2) La FDE80 récupérera la TVA sur le FCTVA

(3) La FDE80 prend en charge 20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre.

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	FDE80 40 %	Commune 60 %
Génie civil (4) de communications électroniques	13 142,00 €	657,00 €	13 799,00 €	5 520,00 €	8 280,00 €

Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA

- (4) Réalisation d'une infrastructure d'accueil (fourreaux et chambres) dans laquelle transitent les équipements de communications électroniques (câbles cuivre ou fibre optique) pour permettre à France Télécom de rétablir son réseau en souterrain et déposer le réseau aérien actuel.

La FDE80 assurera l'entretien du Génie Civil et la gestion pour la mise à disposition des différents opérateurs.

### Tilloy-lès-Conty : rue de la Vallée de Pétigny :

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	FINANCEMENT		
				Taux d'aide de la FDE80	Participation FDE80	Participation de la Commune (1)
Réseau électrique	41 621,00 €	2 081,00 €	43 702,00 €	60 %	26 221,00 €	17 481,00 €

(5) Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA



Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 7 %	TVA (2)	Montant total TTC de l'opération	Montant pris en charge par la FDE80 (3)	Contribution de la Commune
Réseau éclairage public	22 000,00 €	1 540,00 €	4 400,00 €	27 940,00 €	10 340,00 €	17 600,00 €

(6) La FDE80 récupèrera la TVA sur le FCTVA

(7) La FDE80 prend en charge 20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre.

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	FDE80 40 %	Commune 60 %
Génie civil (4) de communications électroniques	19 005,00 €	950,00 €	19 956,00 €	7 982,00 €	11 973,00 €

Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA

(8) Réalisation d'une infrastructure d'accueil (fourreaux et chambres) dans laquelle transitent les équipements de communications électroniques (câbles cuivre ou fibre optique) pour permettre à France Télécom de rétablir son réseau en souterrain et déposer le réseau aérien actuel.

La FDE80 assurera l'entretien du Génie Civil et la gestion pour la mise à disposition des différents opérateurs.

### Lœuilly : place du Caty :

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	FINANCEMENT		
				Taux d'aide de la FDE80	Participation FDE80	Participation de la Commune (1)
Réseau électrique	44 782,00 €	2 239,00 €	47 021,00 €	45 %	21 160,00 €	25 861,00 €

(9) Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 7 %	TVA (2)	Montant total TTC de l'opération	Montant pris en charge par la FDE80 (3)	Contribution de la Commune
Réseau éclairage public	23 443,00 €	1 641,00 €	4 689,00 €	29 772,00 €	11 018,00 €	18 754,00 €

(10) La FDE80 récupèrera la TVA sur le FCTVA

(11) La FDE80 prend en charge 20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre.

Travaux	Estimation HT	Frais de mise en œuvre 5	Montant total HT de l'opération	FDE80 40 %	Commune 60 %
---------	---------------	--------------------------	---------------------------------	------------	--------------

		%			
Génie civil (4) de communications électroniques	15 238,00 €	762,00 €	15 999,00 €	6 400,00 €	9 600,00 €

Participation communale demandée en HT, la FDE80 récupère la TVA

(12) Réalisation d'une infrastructure d'accueil (fourreaux et chambres) dans laquelle transitent les équipements de communications électroniques (câbles cuivre ou fibre optique) pour permettre à France Télécom de rétablir son réseau en souterrain et déposer le réseau aérien actuel.

La FDE80 assurera l'entretien du Génie Civil et la gestion pour la mise à disposition des différents opérateurs.

### **Total général de cette opération :**

#### **↳ Neuville-lès-Lœuilly : rue Noé Brassart :**

- Montant pris en charge par la FDE80..... 74 879,00 €
- Contribution de la Commune..... 107 432,00 €

#### **↳ Neuville-lès-Lœuilly : rue de Fossemanant :**

- Montant pris en charge par la FDE80..... 44 576,00 €
- Contribution de la Commune..... 65 426,00 €

#### **↳ Tilloy-lès-Conty : rue de la Vallée Pétigny :**

- Montant pris en charge par la FDE80..... 44 543,00 €
- Contribution de la Commune..... 47 054,00 €

#### **↳ Lœuilly : place du Caty :**

- Montant pris en charge par la FDE80..... 38 578,00 €
- Contribution de la Commune..... 54 215,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- D'accepter la contribution financière des trois communes historiques estimée à 274 127,00 €.

### **13) Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement du régisseur :**

- Vu le Décret n° 2001-654 du 19 Juillet 2001 modifié par le Décret n° 2007-23 du 05 Janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,
- Vu le Décret n° 90-437 du 28 Mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils,
- Vu le Décret n° 2006-781 du 03 Juillet 2006 modifié par l'arrêté du 18 Septembre 2013 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,



- Vu l'Arrêté ministériel du 26 Août 2008 ;

La Commune prendra en charge les frais de transport du régisseur qui est autorisé à se déplacer au Trésor Public de Poix de Picardie 27 place de la République 80290 POIX DE PICARDIE et aux bureaux de Poste qui adhèrent à DIGIFIP afin de déposer les régies sur les différents budgets de la collectivité.

Les frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité la mise en place du remboursement des frais de déplacement du régisseur de la collectivité selon les modalités énoncées ci-dessus.

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

#### **14) Décision modificative n° 2 sur le budget du Camping :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 sur le budget CAMPING suivante :

<b><u>Prélèvement sur le compte :</u></b>	<b><u>Au profit du compte :</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
<b>DF – 618 (011) – Divers</b>	<b>DF – 673 (67) – Titres annulés</b>	<b>330.00 €</b>

#### **15) Décision modificative n° 4 sur le budget de la Commune :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 4 sur le budget COMMUNE suivante :

<b><u>Prélèvement sur le compte :</u></b>	<b><u>Au profit du compte :</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
<b>DF – 618 (011) – Divers</b>	<b>DF – 6413 (012) – Personnel non titulaire</b>	<b>30 000.00 €</b>
<b>DF – 618 (011) – Divers</b>	<b>DF – 6470 (012) – Autres charges sociales</b>	<b>4 500,00 €</b>
<b>DF – 618 (011) – Divers</b>	<b>DF – 65311 (65) – Indemnités de fonction</b>	<b>400,00 €</b>

#### **16) Proposition d'emprunt pour l'extension du réseau d'eau potable à l'entrée du village rue d'Amiens :**

En raison des travaux d'extension du réseau d'eau potable à l'entrée du village rue d'Amiens, Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'elle a sollicité le Crédit Agricole afin d'obtenir une offre de financement qui se présente ainsi :

<b>Banque</b>	<b>Montant emprunté</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux Fixe</b>	<b>Echéances annuelles</b>	<b>Intérêts cumulés</b>
<b>Crédit Agricole</b>	25 000 €	05	3.06 %	5 468,22 €	2 341,10 €

Les frais de dossier s'élèvent à 100 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser un emprunt de 25 000 € et retient donc la proposition du Crédit Agricole pour une durée de 05 ans au taux de 3.06 % avec une échéance annuelle de 5 468,22 € et un montant d'intérêts cumulés de 2 3451,10 €.

## INFORMATIONS

☞ Mme le Maire présente les chiffres annuels de la saison 2022 du Camping Municipal qui sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes :

<b>Locations petite caravane 2022</b>		<b>3 298,85 €</b>	
<b>Centre de Loisirs 2022</b>		<b>10 203,55 €</b>	
<b>Epicerie 2022</b>		<b>1 352,30 €</b>	
<b>Activité 2022</b>	<b>Juillet</b>	<b>1 020,00 €</b>	CA
	<b>Août</b>	<b>804,00 €</b>	CA
	<b>Septembre</b>	<b>99,60 €</b>	BENEF
<b>Total Général</b>		<b>64 585,25 €</b>	



Afin de sécuriser le terrain accueillant les centres aérés, Mme le Maire précise qu'une haie sera plantée le long de la rivière.

☞ Mme le Maire annonce au Conseil Municipal que le PLUi du Contynois a été approuvé par la Communauté de Communes le 26 Septembre dernier et qu'il est désormais applicable.



Il avise également que nous sommes dans l'attente de recevoir un devis de l'entreprise Dieu Eugène pour une fuite sur le toit de la Mairie de Tilloy-lès-Conty.

☞ Mme le Maire avise le Conseil Municipal qu'une administrée de Tilloy-lès-Conty a été agressée par les chiens dont les propriétaires demeurent au Château. Les services de la gendarmerie ont été prévenus mais ils nous conseillent de faire appel à la fourrière dont les frais seraient à la charge du propriétaire. Ces derniers ont entrepris des installations pour solutionner les fugues à répétition des chiens.

☞ Mme le Maire informe le Conseil Municipal ainsi que la population que sa vie privée ne regarde qu'elle-même et précise qu'il n'a jamais été à l'ordre du jour de présenter sa démission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Maire, Mme Valérie MOUTON



La Secrétaire de séance, Mme Gwenaëlle BERQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Berquin', is written below the name of the secretary.